

# Renseignements relatifs aux contrats de formation pour 2023-2024<sup>1</sup>

Période du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2023<sup>2</sup>

Nom du fournisseur	Description de la formation	Nombre de participants prévus	Date	Lieu	Montant du contrat <sup>3</sup>
Aucun contrat de formation n'a été conclu pendant cette période					

Mise à jour le 1<sup>er</sup> avril 2024.

---

<sup>1</sup> Article 4 (23) [Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels](#).

<sup>2</sup> Cette liste correspond aux contrats octroyés durant le trimestre.

<sup>3</sup> Le montant correspond au montant total du contrat. Il est possible que certains montants ne soient pas communiqués en raison d'enjeux économiques (article 21 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*).